

Note aux rédactions

Travaux de requalification de chaussée et aménagement de carrefours Commune de Le Cateau-Cambrésis

A compter du lundi 12 octobre 2020 et pour une durée de 6 semaines, (sous réserve des conditions climatiques et de l'évolution de la crise sanitaire), le Département du Nord entreprendra des travaux sur la RD643 B, sur la commune de Le Cateau-Cambrésis.

Ils comprendront :

- Des travaux de renouvellement de la couche de roulement de l'Avenue des Essarts et du Boulevard Paturle- Travaux réalisés du lundi 12 au vendredi 23 octobre 2020.
- Des travaux de sécurisation du Carrefour de l'Europe réalisés du lundi 26 octobre au vendredi 20 novembre.

Ces travaux ont pour objectif de mettre aux normes la chaussée de ces voies suite à leur transfert dans le patrimoine routier départemental.

Organisation des travaux :

Le Boulevard Paturle et l'Avenue des Essarts seront fermés à la circulation depuis le Faubourg de Cambrai jusqu'à l'intersection avec la RD21 (Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) du lundi 19 au vendredi 23 octobre.

Une déviation sera mise en place dans le sens Cambrai-Le Cateau vers Busigny et dans le Département de l'Aisne :

- Pour les véhicules légers, la déviation empruntera le faubourg de Cambrai prolongé par la rue Charles Seydoux, puis la RD21 (rue des Dignes) prolongée par la rue de la République puis la Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et poursuivre sur la RD21 jusqu'à Busigny et inversement.
- Pour les poids lourds, la déviation empruntera depuis la RD643, la RD 932 (Chaussée Brunehaut) via Reumont et Maurois, puis la RD98c jusqu'à Busigny et inversement.

L'accès à l'Hôpital sera maintenu via le Chemin de Troisvilles. Outre cette période, les travaux seront réalisés sous alternat de circulation

Montant des travaux : 700 000 euros TTC entièrement financés par le Département du Nord.

Mise en place de clauses d'insertion :

Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 148 heures prévues.



Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.